



Règlement concours vidéo du 02 mai au 04 août 2019 « Retournez votre scène de film préférée »

1 – La médiathèque Jacques Dupin située 3, rue Elie Reynier à Privas (07000) organise le concours de vidéo du 02 mai 8h00 au 04 août 23h59.

2 – Le concours est ouvert à toute personne physique à partir de 7 ans. Les participants mineurs justifient de l'autorisation parentale. Les participants peuvent envoyer un maximum de 3 films.

3 – Toute vidéo doit

- avoir une durée maximum d'une minute (hors génériques de début et de fin)
- un poids maximum de 300 Mo
- être en conformité avec le thème du concours «Retournez votre scène de film préférée »

Le genre est libre (documentaire, fiction, animation...)

Le montage du film peut se faire via n'importe quel logiciel de montage informatique et sur tous types de supports (téléphone, ordinateur, ...).

4 – Toute vidéo transmise :

- ne doit pas être désobligeante, offensante, menaçante, diffamatoire, dénigrante, calomnieuse ni inclure de contenu indécent, à caractère sexuel, grossier, injurieux, discriminatoire de quelque manière que ce soit, incitant à la haine ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes, ou ne correspondant pas au thème ou à l'esprit du concours.
- ne doit comporter aucun contenu, document ou élément illégal, ni contrevenir d'aucune manière que ce soit à la législation et à la réglementation applicables.
- ne doit présenter aucun contenu, document ou élément affichant des publicités, slogans, logos ou marques tiers, indiquant un parrainage ou un soutien de la part d'une entité commerciale tierce, ou ne s'inscrivant pas dans l'esprit du concours, comme défini par l'organisateur à sa seule discrétion.

Si une personne est filmée et clairement reconnaissable, le participant s'engage à avoir l'autorisation de celle-ci ou de son représentant légal pour les mineurs, et à la fournir à l'organisateur du concours s'il la demande.

Il doit s'agir d'une œuvre originale et ne doit inclure aucun contenu, document, ni élément portant atteinte au droit à l'image, à la vie privée ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers (notamment s'agissant des droits relatifs à la musique).

Par l'inscription d'un film au concours, le participant garantit qu'il est seul propriétaire de tous les droits attachés au film (droits d'auteur, droits voisins, etc.) et qu'il a plein pouvoir et qualité pour accorder les droits visés au règlement. Les organisateurs rappellent à cet égard que l'utilisation d'œuvres musicales et visuelles préexistantes dans un film nécessite l'autorisation des ayant-droits.

Le participant est personnellement responsable, tant vis-à-vis des organisateurs que de tous tiers, de la réparation de tout dommage subi suite à la non-observation de cette clause.

5 – Les films qui auront été sélectionnés par le jury composé du public pourront être diffusés sur tous les supports à la disposition de la médiathèque (sites web, réseaux sociaux, ...) ainsi que de ses partenaires.

Le participant dépose chaque photo sous Licence Creative Commons BY NC ND. Le nom de l'auteur sera mentionné à chaque utilisation, pas d'utilisation commerciale permise ni de modification.

6 – La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

7 – Pour soumettre un film, les participants devront envoyer leur(s) film(s) en communiquant une adresse URL de la vidéo (p.ex. l'adresse du film sur Youtube, Dailymotion, ...) ou via un service de transfert de fichier (We Transfer, Smash ...) à l'adresse suivante : mediatheque@privas.fr. La vidéo peut être déposée auprès de la médiathèque en l'amenant sur une clé USB.

8 – Pour s'inscrire, les participants doivent remplir le formulaire d'inscription et envoyer leur film au plus tard le 4 août 2019 23h59.

Une soirée de présentation des films sélectionnés et de remise de prix aura lieu le mardi 13 août à la médiathèque de Privas. Ce jour-là, le public décernera par un vote les 3 meilleures vidéos.

9 – Règlement européen sur la protection des données personnelles

Les informations concernant les participants, collectées au moment de l'inscription telles que le nom, prénom, adresse postale ou adresse e-mail, ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers et seront traitées conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles entrant en vigueur le 25 mai 2018.

À ce titre, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'oubli ou de récupération des données les concernant qui pourront être exercés sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante : Médiathèque Jacques Dupin – 3, rue Elie Reynier – 07000 Privas.

L'organisateur s'interdit expressément l'utilisation des données des participants à des fins étrangères au déroulement du concours.

10 – Dépôt et modification du règlement

Le présent règlement est consultable via le site www.bm-privas.fr. Le règlement peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la fin du concours, en écrivant à l'adresse suivante : Médiathèque Jacques Dupin – 3, rue Elie Reynier – 07000 Privas. Le règlement est aussi consultable à l'accueil de la médiathèque pendant toute la durée du concours.

Ce règlement pourra être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées.

11 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être adressée à l'adresse suivante : Médiathèque Jacques Dupin – 3, rue Elie Reynier – 07000. Cette dernière ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du concours.